

SOMMAIRE

Guide rédigé en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)	2
Procédure d'accueil des apprenants en situation de handicap	4
Fiche de suivi d'une personne en situation de handicap	6
Chartre pour l'accueil des apprenants en situation de handicap AGEFIPH, ressource handicap formation	8



Guide rédigé en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

L'organisme de formation ADAFMI est en mesure d'identifier tous types de handicaps et d'orienter la personne concernée vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins.

Le référent handicap : SIMON Fabrice – 07 56 41 24 83



Il est disponible pour échanger avec vous sur votre besoin de formation et sur la mise en place des moyens de compensation, de démarches administratives et de suivi.

Il fait le lien entre les différents collaborateurs sociaux à la réalisation de votre projet ;



Informations utiles

Vous pouvez trouver la liste des organismes en mesure de vous accompagner sur le site de l'AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/annuaire>

Aides financières de l'AGEFIPH : <https://cutt.ly/sg56Ldl>

Cap Emploi 83 (var) : <https://www.capemploi-83.com/>

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du var :
<https://mdph.var.fr/accueil>

Avant l'entrée à la formation

Lorsque vous contacter le CFA ADAFMI, merci de préciser si vous êtes accompagné dans le choix de votre formation et/ou dans le cadre de votre parcours professionnel.

Ces éléments nous permettent d'identifier les possibilités d'adaptation de la formation choisie à vos besoins.

Pour cela, nous avons mis en place une procédure d'accompagnement des apprenants en situation de handicap et une fiche de suivi.

Nous avons aussi identifié les structures capables de nous accompagner dans ces démarches.

Aménagements possibles pour la formation

Le décret n° 2006-26 du 29 janvier 2006 relatif à la « formation professionnel des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant »

Précise que les aménagements peuvent porter sur :

- Un accueil à temps partiel ou discontinu
- Une durée adaptée de formation
- Des adaptations individuelles ou collectives
- Des adaptations de méthodes et de supports pédagogiques
- L'aménagement des règles générales de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation



Procédure d'accueil des apprenants en situation de handicap

ETAPE 1 - ACCOMPAGNER LE CANDIDAT

ACCOMPAGNER LA CANDIDATURE

- Prise de contact référent handicap afin d'expliquer les conditions d'accueil et contraintes liées à la structure ;
- Informations sur le suivi mis en place en formation ;
- Orientation vers les financeurs adaptés
- Contact et suivi avec le référent insertion accompagnante (CAP Emploi, PE, Mission locale).

IDENTIFICATION

- Par le réseau Handicap ;
- Evaluation des besoins, via l'outil AGEFIPH.

ETAPE 2 – SECURISER L'APPRENANT

SUIVI DE LA MISE EN PLACE DES ADAPTATIONS

Le référent handicap fait le lien avec CAP EMPLOI, l'employeur, les équipes pédagogiques afin d'assurer la mise en œuvre.

AMENAGEMENT DES EXAMENS

Montage du dossier d'aménagement d'examens (1/3 temps, assistance humaine, aménagement matériels, etc...).

ENTRETIENS ET ANALYSE DE LA SITUATION

Le référent handicap rencontre l'apprenant dans les premières semaines du contrat afin d'évaluer les adaptations nécessaires.

SUIVI TOUT AU LONG DE LA FORMATION

Le référent handicap est disponible pour l'apprenant si une nouvelle situation se présente dans son parcours

ETAPE 3 – INSERER LORS DE L'OBTENTION DU DIPLOME

MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION TH

Le référent Handicap s'assure de la prise de relais de l'insertion professionnelle de l'alternant sortant à l'obtention du diplôme.

ACCOMPAGNEMENT A LA POURSUITE

Le CFA ADAFMI accompagne l'apprenant dans ses recherches d'alternance en vue de poursuivre sa montée en compétence par le biais d'un diplôme complémentaire ou supérieur.

CONTACT REFERENT HANDICAP : f.simon@adafmi.fr 07 56 41 24 83

Fiche de suivi d'une personne en situation de handicap

Nous nous attachons à organiser des formations dans les meilleures conditions possibles et à adapter les méthodes et les modalités pédagogiques aux difficultés de chacun.

Identité de l'apprenant

Prénom : Nom :
 Téléphone : Email :

Entreprise :

Formation

Titre de la formation : Lieu de formation : Dates :

Identification du handicap

- Moteur
- Sensoriel
 - Visuel
 - Auditif
- Mental
- Psychique
- Maladie invalidante
- Autres :



Précisions

.....

Adaptation/compensations/ Moyens

EXISTE-T-IL UNE NECESSITE DE RECOURIR A UNE AIDE HUMAINE ?

Interprète en langue des signes, interfaces de communication, codeur, auxiliaire de vie,
 tierce personne, etc...

- Oui
- Non

EXISTE-T-IL UNE NECESSITE D'AMENAGEMENT PARTICULIER ?

- Oui
- Non

EXISTE-T-IL UNE NECESSITE D'ADAPTATION DES SUPPORTS DE COURS ?

- Oui
- Non

SEREZ- VOUS AMENE A VOUS PRESENTER AU STAGE AVEC VOTRE MATERIEL SPECIFIQUE

- Oui
- Non

Si oui, merci de préciser lequel :

.....
.....
.....
.....

Bilan de la démarche :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pistes d'amélioration :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Accueil des apprenants en situation de handicap

Chartre pour l'accueil des apprenants en situation de handicap AGEFIPH, ressource handicap formation

voir annexe 25(2)

<file:///C:/Users/f.simon/Downloads/Agefiph-RHF-contacts-2025-03.pdf>

file:///X:/2025%20ORGANISME%20DE%20FORMATION%20ADAFMI%20-%20OPAC/7_QUALIOPI/i_26-Publics%20en%20situation%20de%20handicap/Agefiph_RHF-depliant_2024%20annexe%202025.pdf